

Le marquage CE



Xerox France
33 rue des Vanesses
CS 30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Tel. : 0 825 357 753
www.xerox.fr/contact

Dans le cadre de la législation européenne, le marquage « CE » garantit la conformité d'un produit avec les Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé (EESS). Pour pouvoir apposer ce marquage, le fabricant ou l'importateur doit réaliser ou faire réaliser, des vérifications de conception, des contrôles et des essais. Ce marquage autorise ensuite la mise sur le marché et la libre circulation du produit dans tous les pays de l'Union Européenne.

Pour savoir si le produit est bien concerné par le marquage « CE », il suffit de se rendre à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.gouv.fr/libre-circulation-marchandises/marquage-CE>.

Tous les équipements Xerox sont marqués « CE ». Retrouvez tous les documents relatifs à la sécurité et les certificats de conformité pour chaque équipement Xerox à l'adresse suivante : <http://www.xerox.fr/about-xerox/environment/search/frfr.html>

Xerox supporte les campagnes nationales de tri des déchets professionnels et encourage également les consommateurs (BtoC) à trier leurs déchets.

La poubelle barrée et les DEEE



Depuis le 13 août 2005, les équipements électriques et électroniques mis sur le marché européen doivent porter le logo poubelle barrée, indiquant qu'ils ne doivent pas être jetés à la poubelle lorsqu'ils sont usagés mais qu'ils font l'objet d'une collecte séparée en vue de leur recyclage. Tous les équipements Xerox sont ainsi marqués du logo poubelle barrée.

Au regard de la responsabilité élargie du producteur, Xerox respecte les législations environnementales française et européenne de collecte et traitement des équipements en fin de vie et va au-delà en offrant à ses clients un service gratuit de collecte, sans seuil de poids ni de quantité, de ses DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

En France, pour faire collecter votre équipement usagé Xerox en vue de sa réutilisation et de son recyclage, adressez-vous directement à votre contact commercial ou à votre agent administratif Xerox (coordonnées figurant sur votre

dernière facture), lequel vous indiquera la marche à suivre. Si vous n'êtes pas sous contrat ou ne disposez pas des informations précédentes, contactez notre standard français au 0 825 357 753.

DEEE professionnels

Xerox dispose de son propre système individuel attesté pour la collecte et le recyclage de ses équipements professionnels en fin de vie. Xerox les récupère gratuitement chez ses clients français et les renvoie vers son usine européenne de retraitement à Venray aux Pays-Bas. En 2014, Xerox a atteint un taux de recyclage, réutilisation et valorisation de 100% de ses équipements professionnels récupérés en France, ce qui a permis d'éviter l'enfouissement de 3400 Tonnes de déchets.

DEEE ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2015, en application de [l'avis ministériel](#), les imprimantes Xerox dont le poids est inférieur ou égal à 15 kg et les multifonctions Xerox dont le poids est inférieur ou égal à 20 kg sont considérés comme ménagers.

Xerox contribue à la gestion de ses DEEE ménagers en adhérant à l'éco-organisme [ECOLOGIC](#), agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des dits DEEE. Conformément aux dispositions de l'article L 541-10-2 du Code de l'environnement, la vente de ces équipements est soumise à la facturation de l'éco-contribution, dont le montant, pour les équipements ménagers Xerox, est déterminé par le [barème d'ECOLOGIC](#) (catégorie « PAM cat. 3 »).

Pour assurer la continuité de service apporté à ses clients, Xerox continue de prendre en charge la collecte de ses DEEE ménagers sans seuil de poids ni de quantité auprès du client final pour acheminement jusqu'à son éco-organisme ECOLOGIC.

Le triman



La signalétique triman indique aux consommateurs en France que les emballages font l'objet d'une consigne de tri en vue de leur recyclage. Cette signalétique concerne également les produits destinés aux consommateurs réunissant les trois conditions suivantes :

- recyclables,
- relevant d'une consigne de tri,
- soumis à un dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) - hors équipements électriques et électroniques, piles et accumulateurs et déchets diffus spécifiques, qui sont déjà soumis à des marquages spécifiques notamment dans le cadre d'obligations européennes.

Xerox encourage ses clients à effectuer un geste éco-citoyen en triant leurs emballages. Les emballages et les notices Xerox étant recyclables, les éléments

d'emballages en papier et cartons doivent faire l'objet d'un tri séparé pour pouvoir être recyclés.

Les consignes de tri varient d'une ville à une autre, Xerox conseille à ses clients non professionnels de consulter le site <http://www.consignesdetri.fr/>.

Concernant les cartouches et les équipements usagés, l'entreprise Xerox invite ses clients à se référer aux procédures de collecte et de recyclage qu'elle a mises en place.

La boucle de Möbius



La boucle de Möbius ou Moebius indique que le produit est recyclable. Les bonnes pratiques d'utilisation de ce logo sont définies par la norme internationale ISO 14021 relative aux auto-déclarations environnementales.

Afin de limiter les emballages, tous les équipements Xerox sont préparés et filmés en usine. Ce film est récupéré par les transporteurs agréés Xerox pour le recyclage du plastique.

La boucle Möbius est apposée sur les emballages des consommables Xerox, précisant qu'ils sont bien recyclables. Les consommables usagés ainsi que leurs emballages rentrent dans le programme de collecte et recyclage Xerox Green World Alliance. Ce programme permet aux clients de retourner gratuitement les consommables usagés en utilisant les moyens suivants :

- **Le retour via La Poste ou Mondial Relay** pour un retour à l'unité (jusqu'à 5 unités par an) de consommables exclusivement Xerox en téléchargeant l'étiquette d'envoi à l'adresse suivante : <http://www.xerox.fr/about-xerox/recycling/frfr.html>
- **L'écobox TNT** pour la collecte groupée de consommables exclusivement Xerox (Identifiant : XEROX, mot de passe : Ecobox) : <http://services.tnt.fr/xerox/>
- **L'écobox CONIBI** pour la collecte groupée de consommables multimarques faisant partie du consortium. www.conibi.fr

Après une opération de tri, les consommables usagés sont réutilisés dans les usines Xerox ou intégrés dans un programme de recyclage et valorisation chez les partenaires de retraitement Xerox.

100% des consommables usagés récupérés en France sont réutilisés, recyclés en matières premières secondaires et/ou incinérés pour valorisation énergétique.